

L'An DEUX MIL DIX HUIT,
le 18 JUILLET

à vingt heures trente,

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline - RIBES Monique - Mrs PERRIN Raymond - CROZET Guy- DEJOB Xavier

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : GEORGES Jean François -ROUX Maryline- MEILLAND René- CLAVARON Patrice

Absents :

Secrétaire de séance : CROZET Guy

20 – 1 JUILLET- 2018

Objet : désignation de la personne habilitée à signer les actes administratifs concernant la constitution de servitudes

Monsieur le Maire rappelle que pour effectuer certains travaux d'aménagement du bourg et de ses réseaux, il a fallu emprunter des terrains privés pour passer les canalisations et créer un bassin.

Il convient à présent de constituer des servitudes de passage par le biais d'actes administratifs.

Et, il propose de confier **la rédaction des actes administratifs** à Mme Savatier Catherine.

Enfin, il est nécessaire de désigner une personne pour signer les actes administratifs concernant cette constitution de servitudes.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

1/ de confier la rédaction des actes administratifs concernant la constitution de servitudes à Mme Savatier Catherine.

2/ de donner tous pouvoirs à M Perrin Raymond, Maire, pour **établir** les actes administratifs qui seront ainsi constitués

3/ de désigner Mme Monique Ribes, 2ième adjointe, pour représenter la Commune de St Marcel d'Urfé lors de la régularisation de ces actes.

21 – 2 JUILLET- 2018

Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et de voirie : avenant n°2 au marché de travaux lot 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal, concernant *le marché de travaux d'aménagement du bourg : travaux de réseaux Lot 1*

- que l'entreprise Sade/ Eiffage est titulaire d'un marché pour un montant 912 067.00 HT de pour l'ensemble du groupement de commandes constitué pour assurer les travaux précités.

Un avenant, concernant les travaux incombant à la commune de St Marcel d'Urfé, doit être établi afin de prendre en compte des travaux complémentaires nécessaires et des reprises sur réseaux électriques, eau potable et assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé d'un montant total HT de 67 496.10€, portant le nouveau montant du marché public à 979 563.10 € HT.

Cet avenant est à répartir entre tous les membres du groupement de commande soit pour la commune de St Marcel d'Urfé 62 262.47€HT

Il est à savoir également que le délai initial d'exécution de 20 semaines est prolongé de 8 semaines en raison de ces travaux, soit 28 semaines au total.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve** cet avenant,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à l'exécution de cet avenant.

22 – 3 JUILLET- 2018

Objet : Aménagement du Bourg : travaux voirie : avenant n°1 au marché de travaux lot 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal, concernant *le marché de travaux d'aménagement du bourg : travaux de voirie Lot 2*

- que Eiffage est titulaire d'un marché pour un montant 344 472.76 HT de pour l'ensemble du groupement de commandes constitué pour assurer les travaux précités.

Un avenant, concernant les travaux doit être établi afin de prendre en compte des travaux non réalisés, des travaux affectés au lot 1 et/ ou complémentaires nécessaires sur les chaussées.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé d'un montant total HT de 937.30€, portant le nouveau montant du marché public à 345 410.06 € HT.

Cet avenant est à répartir entre tous les membres du groupement de commande soit pour la commune de St Marcel d'Urfé : 12 481.91 € HT, pour le SIEL : 620.08€ HT, pour le Syndicat des Eaux de la Bombarde 3426.98€ HT, pour la CCPU : – 15 591.66€HT

Il est à savoir également que le délai initial d'exécution de 10 semaines est prolongé de 1 semaine en raison de ces travaux, soit 11 semaines au total.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve** cet avenant,
- Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à l'exécution de cet avenant

23 – 4 JUILLET- 2018

Objet : Fixation de la durée d'amortissement du fonds de concours au Siel pour la contribution de la compétence optionnelle « Maintenance simplifiée de l'éclairage public »

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu dans la délibération du 29 mars 2018 d'adhérer à la compétence optionnelle « Maintenance simplifiée de l'éclairage public ». Il convient de régler au SIEL les factures d'électricité intégrées avec celles de la maintenance. Selon la délibération citée, les contributions annuelles sont réparties en fonctionnement et en investissement.

Les contributions en investissement sont payables en fonds de concours et amortissables. C'est pourquoi, il convient de fixer la durée d'amortissement.

Il propose 1 an.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal fixe la durée d'amortissement du fonds de concours au SIEL pour la contribution de la compétence optionnelle « Maintenance simplifiée de l'éclairage public » à 1 an.

Objet des délibérations

20 – 1 JUILLET- 2018 *Objet : désignation de la personne habilitée à signer les actes administratifs concernant la constitution de servitudes*

21 – 2 JUILLET- 2018 *Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et de voirie : avenant n°2 au marché de travaux lot 1*

22 – 3 JUILLET- 2018 *Objet : Aménagement du Bourg : travaux voirie : avenant n°1 au marché de travaux lot 2*

23 – 4 JUILLET- 2018 *Objet : Fixation de la durée d'amortissement du fonds de concours au Siel pour la contribution de la compétence optionnelle « Maintenance simplifiée de l'éclairage public »*

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
VACHERON MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE	Absent	
DEJOB XAVIER		

